

1er août 2024

Cher parent de l'école élémentaire,

Vous trouverez ci-joint les horaires des autobus desservant l'école de votre enfant. Ces informations sont aussi disponibles sur le site Internet de MCPS. Veuillez noter l'heure, le lieu et le numéro de ligne nécessaire pour votre enfant. De nombreuses lignes sont conçues de manière à ce que les élèves n'aient pas à traverser une route majeure pour accéder au bus. Ceci est indiqué sur les descriptions de ligne par « RSO » (côté droit uniquement), à côté de la notation de l'arrêt de bus. Les parents ne doivent pas permettre à leurs enfants de s'affranchir de cette mesure de sécurité en traversant la route pour se rendre à un arrêt d'autobus différent s'il y en a un de leur côté de la rue. Les parents doivent contacter leur responsable de dépôt si aucun bus ne s'arrête de leur côté de la rue. Les numéros de ligne sont affichés sur chaque bus, sur la fenêtre latérale. Les questions relatives au transport doivent être adressées à votre bureau de transport. Votre école ou le site web de MCPS peut vous fournir les coordonnées du responsable de votre groupe de transport.

Le transport en bus scolaire est assuré pour les enfants de l'école élémentaire qui habitent à plus d'un mile de leurs écoles d'affectation. Si vous habitez près de l'école mais que vous ne voyez pas d'arrêt de bus sur la liste qui se trouve dans votre quartier, il se peut que votre enfant ne soit pas éligible pour le transport. Les arrêts de bus précédemment prévus peuvent avoir été supprimés ou déplacés, en vue de faire des économies de fonctionnement. Tous les efforts sont faits pour minimiser les inconvénients pour les élèves et les parents, et offrir un niveau de service raisonnable. Les économies de budget issues du support permettent de fournir davantage de ressources pour les salles de classe.

Le comportement correct des élèves est important pour la sécurité et le confort de tous. Les parents sont invités à discuter régulièrement du thème du comportement avec leurs enfants pour renforcer ce message. Il est important que tous les élèves respectent les règles énoncées dans la campagne « *Respectez les règles du bus* ». Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez visiter : <https://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/transportation/rules/>.

Les parents sont responsables de leurs enfants durant la marche vers l'arrêt de bus scolaire, à l'arrêt de bus et sur le chemin du retour de l'arrêt de bus. Les enfants doivent arriver à l'arrêt du bus au moins cinq minutes avant l'heure de ramassage indiquée. Les parents sont responsables des enfants lorsqu'ils arrivent à l'arrêt de bus dans l'après-midi et doivent prévoir de retrouver leur enfant à l'arrêt de bus ou prendre des dispositions pour la personne qui s'occupe de l'enfant ou un autre adulte responsable, afin d'accompagner les enfants en sécurité vers la maison ou chez la personne en charge de l'enfant. Les parents doivent indiquer à leurs enfants où descendre du bus et les familiariser avec les aspects particuliers de l'arrêt de bus ou des points de repère afin que, avant le premier jour où ils prendront le bus, ces derniers sachent clairement l'arrêt où ils doivent descendre. Remarque : les opérateurs de bus ne connaissent pas toutes les personnes en charge des enfants susceptibles de venir les chercher un jour particulier et ne sont pas en mesure d'associer chaque enfant à un adulte précis.

A la descente du bus, les élèves sont entièrement à la charge du parent ou toute autre personne responsable de ceux-ci, ou marchent seuls pour se rendre à la maison si aucun parent ou responsable n'est présent. Veuillez fournir des informations précises à vos enfants pour en faire des usagers indépendants, en faisant en sorte qu'ils sachent exactement à quel arrêt de bus descendre, et qu'ils informent le conducteur du bus, avant de descendre de l'autobus, qu'ils ne voient pas le parent ou toute autre personne familière qui les accueille normalement à l'arrêt du bus. Une fois averti, le chauffeur de l'autobus retournera l'élève à l'école, ou prendra d'autres mesures pour assurer la sécurité de l'enfant.

Si vous retrouvez habituellement votre enfant à l'arrêt de bus et que vous ne pouvez pas vous y rendre un jour donné, appelez l'école bien avant l'heure de sortie et demandez que votre enfant soit gardé à l'école pour être récupéré, plutôt que placé dans le bus. Il s'agit d'un plan de secours d'urgence qui ne doit être utilisé que dans les rares circonstances où vous êtes inévitablement et de manière imprévue retardé pour vous rendre à l'arrêt de bus. Conservez le numéro de téléphone de l'école dans votre téléphone portable ou tout autre endroit pratique pour être prêt en cas d'urgence. Il est conseillé d'établir un plan d'aide pour votre enfant avec un frère aîné ou un camarade de classe, au cas où votre enfant se retrouverait à l'arrêt de bus de l'après-midi sans vous ou tout autre responsable. Les horaires de bus sont approximatifs et peuvent varier en fonction de la circulation, des conditions météorologiques et des changements au sein des élèves. Soyez donc à l'arrêt de bus avant l'heure normale de retour.

Il est très important de respecter les règles de sécurité à la montée dans le bus, durant le trajet et à la descente du bus. Passer en revue les règles de sécurité avec votre enfant afin de garantir la sécurité du bus.

#### Points clés :

Si vous souhaitez que votre enfant soit supervisé par un adulte en rentrant à la maison à pied depuis l'arrêt du bus, nous recommandons la procédure ci-dessous : Une fois que l'élève descend du bus, vous pouvez alors assurer que votre enfant est supervisé comme il convient. Nous vous recommandons la procédure ci-dessous pour un élève qui a besoin de supervision après être descendu de l'autobus scolaire :

- Faites en sorte que vous, ou un autre responsable en charge de votre enfant, soit à l'arrêt de bus avant l'heure normale de dépôt de votre enfant par le bus, pour prendre en compte le fait que le bus scolaire est susceptible d'arriver plus tôt que l'heure prévue un jour quelconque.
- Planifiez à l'avance pour qu'un autre adulte qui est normalement à l'arrêt du bus puisse s'occuper de votre enfant si vous n'êtes pas là.
- Appelez l'école, bien avant l'heure de départ, si vous avez une urgence et que vous ne pouvez pas vous rendre à l'arrêt de bus. Cela garantira que votre enfant soit gardé à l'école pour venir

le récupérer, plutôt que de lui faire emprunter le bus. Assurez-vous d'avoir toujours le numéro de téléphone de l'école avec vous au cas où vous en auriez besoin.

- Veillez à ce que votre enfant sache et puisse être en mesure d'identifier le bon arrêt de bus et comprendre qu'il ne doit pas descendre à n'importe quel autre arrêt.
- Prévoyez un camarade « copain » plus âgé qui rentrera à pied avec votre enfant ou autorisez votre enfant à rester chez cet ami jusqu'à ce que vous le récupériez. N'oubliez pas de travailler avec le parent de l'autre élève en organisant ce plan.
- Veillez à ce que votre enfant sache ce qu'il doit dire au conducteur du bus, avant de descendre de l'autobus, si quelque chose « ne va pas ». Cela peut notamment se traduire par un parent ou un responsable habituellement à l'arrêt et absent ce jour ; manquer son arrêt ; ou se rendre compte qu'ils sont montés dans le mauvais bus et ne reconnaissent aucun arrêt.
- Les élèves ne doivent pas apporter d'animaux, d'alcool, de tabac, d'armes (y compris des jouets ou des armes « factices »), de récipients en verre ou d'explosifs dans le bus.

Lorsque des arrêts d'autobus sont prévus aux intersections, les élèves doivent se tenir en toute sécurité à l'écart de la circulation, à une distance allant jusqu'à 45 mètres de l'arrêt. *Les parents sont responsables du maintien de la discipline et de la sécurité aux arrêts de bus.* Les élèves qui attendent les bus peuvent choisir de se tenir dans des abris pour se protéger des éléments. Ceci n'est acceptable que si : (1) ça ne modifie pas l'itinéraire ; (2) ça n'augmente pas le nombre d'arrêts ; (3) ceci est acceptable pour toutes les parties concernées ; et (4) il est raisonnablement proche de l'arrêt régulier (afin qu'un opérateur d'autobus remplaçant, qui n'est pas familiarisé avec les aménagements particuliers, puisse facilement localiser les élèves). Veuillez noter : les opérateurs de bus ne sont autorisés à s'arrêter qu'aux arrêts désignés ; ne demandez pas d'arrêts non autorisés. MCPS réalise des économies substantielles de carburant et d'autres opérations en limitant le nombre d'arrêts de bus.

Les élèves qui souhaitent rentrer chez eux dans le bus d'un ami ou descendre de leur propre bus à l'arrêt d'un ami doivent présenter un mot de leur parent. Une fois approuvé et signé par le directeur, l'élève doit remettre ce mot à l'opérateur de l'autobus qu'il prendra. Cette pratique sera normalement approuvée lorsque l'espace le permet.

Le mauvais temps crée de nombreuses difficultés pour tous. Il n'est pas possible de fournir un transport supplémentaire pendant les mois d'hiver ou les jours de pluie, et pour cette raison, les élèves doivent s'habiller en conséquence. Dans le cas où les bus ne sont pas en mesure d'atteindre les arrêts désignés en raison de l'accumulation de neige et de glace, les parents sont encouragés à prendre des dispositions préalables avec les opérateurs de bus afin de permettre aux élèves qui vivent dans ces zones d'embarquer à d'autres endroits si nécessaire.

Le transport des élèves ne peut se dérouler efficacement que si nous faisons tous notre part pour que les choses fonctionnent. L'aide et la coopération des parents sont nécessaires pour fournir un système

Parent de l'école élémentaire

2

1er août 2024

de transport sûr aux élèves qui empruntent le bus.

Cordialement,

Responsable de dépôt

XXX:xxx

Pièces jointes